

Commune de Durfort
et Saint-Martin-de-Sossenac (30)

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Prescription	Arrêt	Publication	Aprobation
17 novembre 2017	23 août 2019	17 décembre 2019	6 mars 2020

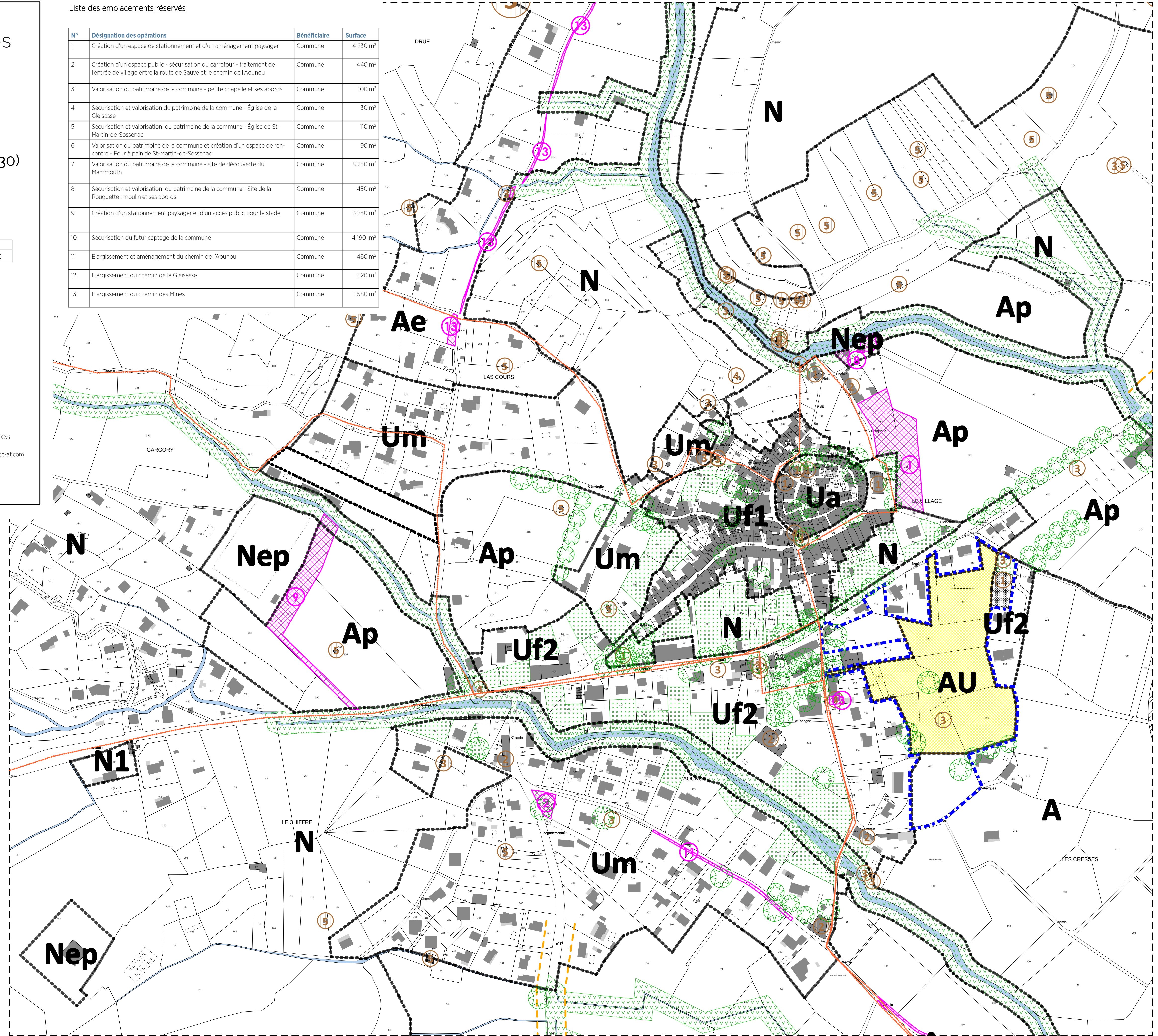
approbation

4.2 Zonage village
éch 1:2000

l* | agence | actions | territoires
14b rue Toiras - 34 000 Montpellier
tél : 04 48 78 20 90 | agence-at@agence-at.com

Liste des emplacements réservés

N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'un espace de stationnement et d'un aménagement paysager	Commune	4 230 m ²
2	Création d'un espace public - sécurisation du carrefour - traitement de l'entrée de village entre la route de Sauve et le chemin de l'Aouou	Commune	440 m ²
3	Valorisation du patrimoine de la commune - petite chapelle et ses abords	Commune	100 m ²
4	Sécurisation et valorisation du patrimoine de la commune - Église de la Gleisasse	Commune	30 m ²
5	Sécurisation et valorisation du patrimoine de la commune - Église de St-Martin-de-Sossenac	Commune	110 m ²
6	Valorisation du patrimoine de la commune et création d'un espace de rencontre - Four à pain de St-Martin-de-Sossenac	Commune	90 m ²
7	Valorisation du patrimoine de la commune - site de découverte du Mammouth	Commune	8 250 m ²
8	Sécurisation et valorisation du patrimoine de la commune - Site de la Rouquette : moulin et ses abords	Commune	450 m ²
9	Création d'un stationnement paysager et d'un accès public pour le stade	Commune	3 250 m ²
10	Sécurisation du futur captage de la commune	Commune	4 190 m ²
11	Élargissement et aménagement du chemin de l'Aouou	Commune	460 m ²
12	Élargissement du chemin de la Gleisasse	Commune	520 m ²
13	Élargissement du chemin des Mines	Commune	1 580 m ²



Légende zonage :

- A Zone agricole
- Ae Zone agricole à forts enjeux environnementaux
- Ap Zone agricole protégée à forts enjeux paysagers

- N Zone naturelle
- Nep Zone naturelle d'équipements publics
- Npv Zone naturelle à vocation de production d'énergie photovoltaïque
- N1 Zone naturelle à vocation d'activités

- Ua Zone urbaine du centre ancien en circulaire
- Uf Zone urbaine de faubourg
- Um Zone urbaine mixte
- AU Zone à urbaniser à vocation mixte

Légende des protections

- Espace de biodiversité à préserver (art. L 151-23)
- Élément ponctuel du patrimoine bâti à préserver (art. L 151-19)
- Espace paysager à préserver (art. L 151-19)
- Arbre isolé ou alignement d'arbres à préserver (art. L 151-19)
- Périmètre de protection de la station d'épuration
- Itinéraire à préserver (art. L 151-38)

Légende des zones spécifiques :

- Secteur concerné par une OAP
- Servitude de mixité sociale (ART. L 123-2b)
- Emplacement réservé
- Bâtiment(s) autorisé(s) au changement de destination
- Marge de recul des constructions au droit des routes départementales